

Département de l'Aude
Canton de LÉZIGNAN-CORBIÈRES
Commune de LÉZIGNAN-CORBIÈRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE**PERMISSION DE VOIRIE
AVENUE GASTON BONHEUR**

Le Maire de la ville de Lézignan-Corbières,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-5, L.2213-1 et L.2213-6,

VU le Code de la Route, notamment ses articles L.325-1 et suivants, L.411-1, R.130-10, R.325-1 et suivants, R.411-1 et suivants, et R.417-10,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment les articles L.113-2, L.116-1 et suivants, et R.116-2,

VU le Code Pénal, notamment les articles 131-13 et R.610-5,

VU le Code de Procédure Pénal, notamment les articles 529 et suivants et R.48-1 et suivants,

VU l'arrêté municipal du 30 avril 1964, portant réglementation de la circulation, du stationnement et du parcage des véhicules dans la ville de Lézignan-Corbières,

VU la demande formulée par l'Entreprise SPIE Batignolles Malet, pour permettre des travaux de réfection de voirie avenue Gaston Bonheur, du 12 avril au 23 avril 2021,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour garantir la sécurité des usagers pendant les travaux,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules pendant les travaux,

ARRÊTE**Article 1^{er} :**

L'Entreprise SPIE Batignolles Malet est autorisée à occuper le domaine public avenue Gaston Bonheur et à exécuter des travaux de réfection de voirie.

Article 2 :

Pour permettre des travaux de réfection de voirie exécutés par l'Entreprise SPIE Batignolles Malet sur l'avenue Gaston Bonheur, du 12 avril au 23 avril 2021, à l'exception des riverains, l'avenue Gaston Bonheur sera fermée à la circulation, entre le n° 8 et l'impasse des Garennes, pendant la durée des travaux. Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 3 :

Une déviation sera matérialisée par les chemins de la Fumade, de Montbrun et du Moulin à Vent, et par l'avenue des Pins (voir plan).

Article 4 :

L'Entreprise SPIE Batignolles Malet se chargera de mettre en place, sous sa responsabilité, les panneaux et barrières avec affichage de l'arrêté avant le début des travaux et une signalisation de nature à prévenir les usagers.

Article 5 :

Cette autorisation temporaire sera matérialisée à l'aide de panneaux réglementaires et de signalisation de sécurité, y compris la nuit (AK5, AK14, AK5 triflash). Des sacs de lestage seront utilisés pour le matériel de signalisation.

Article 6 :

L'Entreprise SPIE Batignolles Malet rendra le domaine public en l'état initial en fin de chantier.

Article 6 :

Le Directeur Général Adjoint des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, le Chef de la Police Municipale et le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lézignan-Corbières, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lézignan-Corbières, le 8 avril 2021

Le Maire,

Gérard FORCADA



